

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Secrétariat général

Arrêté du 14 novembre 2023

**fixant le nombre de promotions possibles par tableau d'avancement au grade d'inspecteur
général de l'administration du développement durable**

NOR : TREK2331075A

(Texte non paru au Journal Officiel)

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du **14 novembre 2023**, le nombre maximal de promotions au grade d'inspecteur général de l'administration du développement durable susceptibles d'être prononcées par tableau d'avancement au titre de l'année 2023 est fixé à quatre.